CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2024 (18H30)

(Convocation du 28/10/2024)

Présidente: Madame BERTRAND Catherine, Maire

<u>Présents</u>: Monsieur MALDEREZ Alain - Madame VIARD Marie-Laure - Monsieur BROSSELIN Éric - Madame BARBIER Chantal - Messieurs DUVERGER Mathieu - COLLIN Thomas - FERLAY Thierry - Mesdames MENDEZ Manu - BAILLY Monique - Monsieur DENIBOIRE Julien - Madame DESBAS Cathy

Excusés: Madame GEOFFROY Amandine - Monsieur DENIBOIRE Julien

- DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur MALDEREZ Alain secrétaire de séance.

- APPROBATION PV SÉANCE 24 SEPTEMBRE 2024 :

Après avoir été invité à émettre, si besoin, des remarques sur le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024, le Conseil Municipal approuve le dit procès-verbal.

- DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS :

- <u>Voirie 2024</u>: Les travaux sont terminés ; la réunion de clôture du chantier aura lieu le mercredi 13/11/2024.

La reprise des travaux faits en 2023 au lotissement du Poirier Bouchot est toujours en attente.

- Salle d'évolution de l'école :

Les travaux de réfection de la toiture de la salle d'évolution ont été faits pendant les vacances de la Toussaint par l'entreprise CERSOT. Les travaux intérieurs suite au traitement de la mérule (murs, isolation) ont été réalisés par les employés communaux.

- BÂTIMENT RUE DE CHATILLE :

Le Conseil Municipal décide de demander la rétrocession du bâtiment et des terrains au 8, rue de Chatille à l'Etablissement Public Foncier et autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié. Le prix est de 49 625 € auxquels s'ajoutent les frais d'actes notariés, les frais de portage et la taxe foncière.

La consultation des entreprises pour les travaux est en cours depuis le 21/10/2024 ; La date limite de remise des offres est fixée au 18/11/2024 à 12 heures.

L'Agence Technique Départementale est chargée de l'analyse des candidatures et l'architecte de l'analyse des offres.

Un rapport provisoire d'analyse des offres est attendu pour le 29/11/2024.

L'attribution des marchés est souhaitée avant le 31/12/2024.

Le déplacement du compteur électrique sera pris en charge par ENEDIS.

Mme le Maire fait le point sur les subventions :

- DETR/DSIL et Fonds Vert : pas d'attribution sur 2024 ; dossier ajourné et reporté sur 2025 par la Préfecture ;
- EFFILOGIS : notification pour la phase Etudes (30 000 €) ; AR dossier complet pour la phase Travaux mais suite au changement de procédure au 01/08/2024, report de la décision en juin 2025 ;
- FEDER : le dossier ne pourra être déposé qu'après la signature des marchés avec les entreprises.

Une nouvelle demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'AAP 2025 pourrait être sollicitée, en complément de celle accordée au titre de l'AAP 2024 ; ainsi que dans le cadre du dispositif « Territoires en Action ».

Madame le Maire rappelle le projet d'achat de la Maison EUVRARD, au 10, rue de Chatille, contiguë au bâtiment « Cotella », également dans le cadre d'un portage par l'EPF. Mme le Maire a rencontré, le 25 octobre 2024, Mme LACONDEMINE de l'Agence Immobilière « Les porteclés », chargée de la vente, qui a fourni les DPE et Diagnostics. Le prix annoncé est négociable.

La décision sera prise lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

- ZAEnR:

Suite à la concertation publique réalisée en février 2024, il s'est avéré que les zones déposées sur le portail national présentent des légères différences avec le dossier initial préparé par Arnaud LEBOUC, chargé de mission de la Communauté de Communes du Clunisois. Il convient donc d'apporter les modifications nécessaires. Le Conseil Municipal valide le zonage.

- BAUX COMMUNAUX :

La décision de relouer la parcelle F 442 au lieu-dit « La Fouletière » sur une surface de 1 ha 43 a, suite au décès du locataire M. MASSA Georges, sera prise lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

- PERSONNEL:

Du fait de la nouvelle organisation du restaurant scolaire à l'EHPAD, le temps de travail de Mme GELIN Laurence consacré à ce service (mise en place, rangement et entretien de la salle dédiée pour les repas, ainsi que la plonge) s'avère insuffisant.

Le Conseil Municipal décide donc de porter la Durée Hebdomadaire de Travail globale de Mme GELIN, de 32 à 35 heures, à compter du 12/11/2024.

L'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires sera attribuée à Mme GELIN pour permettre la régularisation des heures effectuées pendant la période du 02 septembre au 11 novembre 2024. Une partie a été réglée en heures complémentaires dans la limite des 13 heures par mois (différence entre les 32 heures hebdomadaires et le temps complet).

De nouvelles tables pliantes ont été achetées par l'EHPAD afin de faciliter la manutention par les agents communaux.

Le travail des ATSEM a également été réorganisé.

Manu MENDEZ rappelle le problème du ménage de la salle « Chatille » qui pourrait être renégocié avec la Communauté de Communes du Clunisois, du fait que ce local est utilisé très régulièrement par certains de ses services (Relais Petite Enfance, Centre de Loisirs...)

Assurances contrats groupe CDG71:

1) Prévoyance :

Suite à une procédure de remise en concurrence, le CDG71 propose d'adhérer au contrat collectif pour la Garantie Maintien de Salaire à compter du 1^{er} janvier 2025 ; l'adhésion des agents sera obligatoire pour la garantie de base : incapacité temporaire de travail et invalidité permanente.

La commune doit obligatoirement participer financièrement à la cotisation mensuelle de chaque agent pour un niveau de garantie de 95 ou 90 % du traitement, de la NBI et du régime indemnitaire. Le minimum est fixé à 50 % de la cotisation de base. Il a été retenu un niveau de garantie de 90 % et une participation de 50 %, soit 1 300 € environ par an pour les 7 agents.

Le taux de cotisation est de 1.35 %, prélevée sur le traitement des agents.

Les agents pourront souscrire des garanties optionnelles.

La délibération sera prise lors de la prochaine séance, en décembre 2024, après réception de l'avis du Comité Social Territorial du 26/11/2024 sur ces propositions.

2) <u>Santé</u>:

Suite à une procédure de mise en concurrence, le CDG71 propose d'adhérer au contrat collectif (facultatif pour les agents) à compter du 01/01/2025 pour la Mutuelle Complémentaire Santé. Proposition de participation financière obligatoire minimum de la commune de 50 % du montant de référence fixé à $30 \in$, soit $15 \in$ par agent. Soit $180 \in$ par an et par agent adhérent. La délibération sera prise au plus tôt en janvier 2025 après réception de l'avis du Comité Social Territorial.

- RPOS EAU POTABLE ET ORDURES MENAGERES 2023 :

- Monique BAILLY, déléguée au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Guye, présente le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, rédigé par ce Syndicat et adopté par le Conseil syndical en date du 08/10/2024.

Ce rapport est à la disposition des usagers en mairie et sur le site internet de cette collectivité.

Des travaux pour supprimer la canalisation d'eau potable traversant les propriétés privées depuis l'impasse des Halles jusqu'à la rue du Lac, par le Syndicat des Eaux de la Guye, sont prévus à partir de courant novembre. Une réunion publique a eu lieu le 21/10/2024 pour présenter le projet aux habitants concernés.

Le rapport du SIRTOM sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

- QUESTIONS DIVERSES:

Eric BROSSELIN précise que l'affouage de cette saison se fera dans les parcelles 7 et 8 du bois de la Roche (cette dernière était prévue initialement pour 2025 mais a été marquée en urgence par M. CARRUSCA pour cet hiver en raison du nombre d'affouagistes) ; La parcelle 31 du bois des Meaux a finalement été achetée par la société BOIS MARNAND ; le partage a été reporté au 09/11/2024 (7 affouagistes).

Les garants actuels sont Messieurs Gilles Burteau, Pierre Gressard (qui ne souhaitent pas continuer), et Pascal Vankenhove. Ils seront remplacés par Messieurs MICHELLI Jean-François et COLLIN Thomas.

Il informe de la vente à la Société BOIS MARNAND des 2 lots d'épicéas secs et de chauffage de la parcelle 31 (Meaux) : 600 € pour les 2 lots.

Cela équivaut globalement à 7€/m3 pour le chauffage et 10€/m3 pour les épicéas secs.

Compte tenu, des enjeux de sécurité pour les épicéas morts le long de la route du Bois des Meaux, et du prix acceptable pour le chauffage (prix bas mais les bois sont disséminés sur une grande surface), cette offre est acceptable selon l'ONF.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de M. DESCHAMPS, habitant dans la Grande Rue, relatif à la circulation sur cette voie : vitesse excessive des véhicules, nuisances pour les riverains, insécurité pour les piétons.

Madame le Maire précise qu'il existe déjà une commission communale « voirie » au sein du Conseil Municipal, chargée de ces questions. Le problème a déjà été étudié avec le Département et a abouti à la mise en place de « chicanes » qui ont apporté une amélioration. Le sujet peut être à nouveau examiné mais reste difficile à résoudre.

Le nouveau Comité des Fêtes a tenu sa 1ère assemblée générale le 04/11/2024.

Thomas COLLIN:

- rappelle la proposition de fabrication de mobilier urbain par l'ENSAM : les besoins devront être exprimés en mai-juin 2025 ; les matériaux devront être fournis ;
- signale que l'éclairage public est insuffisant dans la rue des Ravarys.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la signature de l'acte définitif de vente du lot N° 1 du Lotissement Les Tilles à Mme DEHAYE, le 16/10/2024;
- de la signature d'un compromis de vente du lot N° 4 de la rue des Ravarys, à M. NUEL, d'ici la fin de l'année 2024 ;
- Des résultats de la matinée ramassage des déchets du vendredi 27/09/2024 : presque 5 kg pour l'ensemble des classes ;
- De la réunion du Conseil d'école prévue le 07/11/2024 (Thomas COLLIN y participera);
- Du repas du CCAS le jeudi 19/12/2024 à la salle polyvalente ;
- De l'accueil d'un élève de 3^{ème} en stage d'observation d'une semaine en février 2025.

Madame VIARD rend compte de la Marche rose du 27/10/2024 (55 participants) ; 391 € ont été collectés à cette occasion et seront reversés au Centre de dépistage des cancers à Charnay-les-Mâcon.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises sur délégation du Conseil Municipal :

- de non préemption suite aux Déclarations d'Intention d'Aliéner :
- . N° 5/2024, reçue le 30/09/2024, pour la maison au 9 bis, rue de l'Hôpital, cadastrée F 1044, appartenant à M. et Mme JACQUES Christian à SALORNAY-sur-GUYE (289 000€) ;
- . N° 6/2024, reçue le 17/10/2024, pour la maison et les terrains au 10, rue de Gayand, cadastrés E 58, 59, 60 et 61, appartenant à M. PABIOU Xavier à SAINT-JUST-MALMONT (43) (258 000€);
- pour le virement de crédits de recettes entre chapitres budgétaires, en section de fonctionnement, pour l'annulation d'un titre émis sur l'exercice 2023 relatif à la participation financière au restaurant scolaire de la commune de BONNAY-SAINT-YTHAIRE en M57
- C/673 : Chapitre 674 : Titres annulés sur exercices antérieurs :+ 800 €
- C/66111 : Chapitre 66 : Charges financières : 800 € (Décision N° 2024-5 du 21/10/2024 AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20241021-DEC2024-5-AU du 21/10/2024) ;

Madame le Maire précise que si les communes de résidence des élèves refusent de payer la participation financière demandée pour le service de restauration scolaire, il pourrait être envisagé de mettre en place un tarif différencié pour les familles de ces communes.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 17 décembre 2024 à 18h30.

Madame le Maire, Catherine BERTRAND Le Secrétaire de séance, Alain MALDEREZ

Serveur